

► PRÉSENTATION DES DOCUMENTS ACCOMPAGNANTS L'ENGIN

- Notice d'instruction : NON
- Dernier rapport de vérification : OUI

La non présentation de ces documents consiste en une non-conformité à l'article 3 de l'arrêté du 1^{er} mars 2004.

► CONCLUSIONS

Les examens et les essais effectués dans les limites de la présente visite n'ont pas révélé d'anomalie ou de détérioration s'opposant à l'utilisation du chargeur a chenilles de marque CATERPILLAR (trax).

► OBSERVATIONS

Signature du vérificateur



Cachet de l'entreprise



LE PROCÈS VERBAL EST DÉLIVRÉ EN ADÉQUATION AVEC LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

► CHARGE D'ESSAI

- Poids de la charge estimée : 2000 Kg